

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

COMMUNE DE

SENOZAN

PLAN DE ZONAGE

2.1 - PLAN GENERAL

Ech. 1/5000e

PRÉFECTURE de SAONE-et-LOIRE

Reçu le :

- 6 JUIN, 1999

D.A.L.J.E.

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.

Le Maire

Pour copie conforme, Le Maire

Approuvé le :

4 juin 1981

Modifié le :

21 février 1986

Modifié le :

19 juin 1992

Modifié le :

18 juin 1999

Dossier établi par la Direction Départementale de l'Équipement ASA/UDS

--- Limite de zone.

- UB** Zone centrale dense
- UE** Zone pavillonnaire
- UK** Zone réservée au domaine public ferroviaire
- UX** Zone d'activités industrielles, commerciales ou artisanales.
- INA** Zone d'urbanisation future strictement protégée.
- IINA** Zone d'urbanisation future sous forme d'habitat individuel
- INC** Zone agricole protégée.
- IND** Zone naturelle de site et de risque strictement protégée.
- IIND** Zone naturelle protégée : sports et loisirs
- NAX** Zone d'Urbanisation Future sous forme d'Activités Industrielles Commerciales ou Artisanales

 Espace boisé classé à conserver.

 Ouvrage public, installation d'intérêt public général ou espaces verts publics

 Voie ou passage public à créer

 Voie publique à élargir

Emplacements réservés

ZAC Zone d'aménagement concerté.

